

Le 16 février 2007 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 12 février 2007, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES, Maire.

Présents : Gérard BORDES – Gilbert BOBIN – Jeannine MOINE - Jackie CHATELAIN –Noëlle BUREAU – Pierre LANGLET - René LECURU - Alain VAILLANT

Absentes excusées : Dominique BOUCLY donne procuration à Jeannine MOINE - Isabelle BOISSOL donne procuration à Gilbert BOBIN.

Absentes : Muguette COMIEN – Chantal VANNITSEN

Monsieur LECURU informe l'assemblée qu'il est obligé de partir en cours de séances et donnera pouvoir à Madame BUREAU;

Madame Jeannine MOINE a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- **Nomination d'une secrétaire de séance**
- **Cantine : heures d'encadrement**
- **Tarif garderie**
- **Orientation budgétaire 2007**
- **Emprunt**
- **Convention ATESAT (service de la DDE)**
- **Sortie d'inventaire**
- **Questions diverses**

avant de commencer la séance le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- **investissement avant le vote du budget**
- **cantine : participation de la commune pour les familles en difficulté financière.**

Madame Bureau demande la lecture du compte rendu de la réunion de conseil du 16 octobre 2006 et l'interrompt plusieurs fois pour demander des précisions sur des sujets délibérés et adoptés par la majorité des conseillers ex : (le prix des tickets de cantine, ou le fait que les repas attribués aux personnes qui encadrent les enfants constituent des avantages en nature)

Investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, décider d'engager, de liquider et surtout mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

matériel et outillage : Épandeur de voirie d'un montant de 5 676,02 € (article 215)

mobilier : Coffre fort ignifugé d'un montant de 1 092,25 € (article 2184)

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
10		

CANTINE

cantine : participation de la commune pour les familles en difficulté financière

Une famille en difficulté financière reconnue par les services sociaux du département de l'Aisne peut solliciter l'aide de la commune suivant les conditions fixées avec l'assistant social du département.

Exemple d'aide : prise en charge par la commune de $\frac{1}{4}$ du montant du ticket.

Pour éviter la mise en place d'un ticket à tarif dégressif la commune offre un repas pour l'achat de 3 tickets.

Pour	Contre	Abstention
10		

Heures d'encadrement

Suite à la délibération du 7 juillet, il était dit que suivant les besoins de la cantine un ou deux postes seraient nécessaires. Aujourd'hui, 24 enfants sont inscrits et un deuxième poste est indispensable pour le bon fonctionnement de la cantine.

Pour les besoins d'encadrement, il est nécessaire d'avoir un personnel supplémentaire 2 heures par jour : soit 36 semaines d'école = 8×36 semaines = 288 heures sur une année / 52 semaines = 5,53 heures par semaine

le Maire propose deux solutions :

- la première est de passer le poste de Madame Lange de 28 h à 34 h
- et la deuxième est de poursuivre de rémunérer Madame Lange en heures supplémentaires suivant le nombre d'enfants au jour le jour.

Le conseil opte pour la rémunération des heures supplémentaires et fera le point pour la prochaine rentrée scolaire.

Tarif garderie

Le maire propose 1 € pour l'accès à la garderie du soir. (Mise en place du dispositif à compter du 12 mars 2007, après les vacances de février).

Pour	Contre	Abstention
8		2

Discussion sur le sujet des services de l'école : faut-il ou pas faire payer les services, quel tarif ? Etc..

Le maire conclue avec cette phrase : « Ce service public, il faut se dire : « qu'on aurait bien voulu en profiter », ou « que l' on en profite », ou « que l'on en profitera. »

ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2007

Le compte administratif (provisoire) laisse apparaître un déficit en investissement de 18 574,21 € et un excédent en fonctionnement de 26 662,36 €.

soit un résultat des deux sections de + 8 088,15 €

il reste à réaliser

En dépense 2006 : le paiement de l'USEDA (la situation est arrivée cette semaine) soit 59 261,50 € déduction faite de la DGE. (arrondi à 60 000 €)

En recette 2006 : les subventions attendues sur le budget 2006 sont :

dge de l'atelier = 7 900,00 €

dge mur de l'église = 2 400,00 €

dge aménagement de l'espace à la fontaine du dragon = 4 780,00 €

réserve parlementaire pour l'enfouissement = 6 000,00 €

le FRDL (aménagement paysager : dragon, enfouissement etc..) = 19 300,00 €

le drainage sur la rue de la villette : 3 000,00 €

soit un total de 43 380,00 € (arrondi à 43 300 €)

le besoin de financement réel (dépenses- recettes) est de 16 700 €

16 700 € - 8 088,15 € = - 8 611,85 €

l'emprunt budgétisé en 2006 n'étant pas contracté le résultat est déficitaire !

Tableau de diagnostic financier de 2000 à 2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat	50373	39106	53115	57207	38050	84886	56299	-8611
investissement	81632	228813	31400	171121	82765	77675	122993	
Emprunt		82322						

1/. COMPTE ADMINISTRATIF 2006

	investissement			résultat	fonctionnement			résultat
	dépenses	recettes			dépenses	recettes		
résultats reportés CA (2005)	- €	9 452.13 €	9 452.13 €			56 299.00 €	56 299.00 €	
virement à la section d'investissement (affectation en réserves au 1068 sur le budget 2006)			- €		89 390.00 €		89 390.00 €	
opérations de l'exercice 2006	122 993.83 €	103 213.87 €	- 19 779.96 €		268 820.49 €	348 573.85 €	59 753.36 €	
totaux 2005+2006	121 368.08 €	102 793.87 €	- 18 574.21 €		378 210.49 €	404 872.85 €	26 662.36 €	
2006		18 574.21 €	- 18 574.21 €			26 662.36 €	26 662.36 €	
reste à réaliser	60 000.00 €	43 300.00 €	- 16 700.00 €				- €	
résultat cumulés	60 000.00 €	24 725.79 €	- 35 274.21 €		- €	26 662.36 €	26 662.36 €	

affectation en réserves (1068) - 35 274.21 €

report en fonctionnement au (002) - 8 611.85 €

Le programme 2007

Les membres de la commission des travaux et des finances se sont réunis le mardi 23 janvier 2007 à la mairie, à l'ordre du jour une réflexion sur les travaux 2007, entre d'une part les restes à réaliser : travaux d'enfouissement, la réfection de la rue Gavet, et d'autre part l'achat de matériel pour la cantine, la reprise des concessions au cimetière, l'agrandissement de la salle polyvalente, l'aménagement de l'abri-bus, le chemin des espaces vert, le rond point du clos des Moines à modifier, l'achat de panneaux de signalisation, un épandeur de voirie, etc. le total prévisionnel serait de 406 800 € sans compter les projets 2008 d'enfouissement des réseaux rue de la villette, rue Alain Langlet, route de Courmelles (chiffrés à 165 000 €) et 2011 le quartier de l'église.

Des choix sont à faire pour l'orientation budgétaire et le recours à l'emprunt est nécessaire pour l'année 2007. Les membres ont pris rendez-vous avec un financier le 21 février prochain pour étudier les possibilités d'emprunt.

Projets 2007

Achat de matériel et outillage :

- épandeur de voirie : 5 700 €
- coffre mairie : 1 100 €

- divers (ex :étagères atelier) : 5 000 € (il est important de prévoir du matériel en section d'investissement, pour récupérer la TVA)

Travaux de voirie :

- *rue Gavet et une partie de rue de la Mairie* (délibération du 10/10/2006)
estimation : 70 000 €
- et 4 200 € de maîtrise d'oeuvre

Finition de l'atelier et du presbytère :

- aménagement de l'entrée, enduit façade, etc et abri du presbytère
estimation : 8 000 € (dont travaux en régie)

Cantine :

- équipement de la cantine, tables, chaises, cloisons, etc....
estimation : 10 900 €

les membres du conseil souhaitent attendre la rentrée 2007-2008 avant d'investir dans du mobilier de cantine.

Signalisation :

- achat de panneaux de signalisation (une demande de subvention est possible en DGE)
estimation : 5 000 €

Le maire explique la nécessité de prévoir des panneaux pour le remplacement des panneaux usés, les nouveaux arrêtés et puis dans le cadre du CEL (contrat éducatif local l'aménagement du chemin du coucou par de petits panneaux de bois pour illustrer un chemin botanique)

Cimetière :

- reprise des concessions
estimation : 11 000 €

Chemin des espaces verts :

- chemin rue des treillis vers l'école
estimation : 15 000 € (une demande de subvention est possible en DGE)

Agrandissement de la salle polyvalente :

- maîtrise d'oeuvre : 12 000 €
- première estimation : 120 000 €

Rond point du clos des moines à modifier :

- première estimation : 5 000 €

Enfouissement des réseaux

- suite à la réunion de l'USEDA, cette semaine de programmation USEDADA, Monsieur Bobin rapporte : que les travaux prévus en 2008 d'enfouissement des réseaux débuteraient peut-être en juillet 2007.
– montant des travaux : 90 000 €

Prévoir des travaux imprévus car :

- Observations de fissures sur le bâtiment de l'école, étanchéité maternelle et salle polyvalente, mise aux normes de la mairie (accès handicapé, toilette publique, réfection escalier etc.....), réfection intérieure de la maternelle (peinture, toilette etc...)
prévoir : 30 000 €

soit un total d'investissement de = 392 000 €

prévision du fonctionnement 2007 :

La section de fonctionnement voit augmenter ses dépenses de 7 %, du à la création de la cantine (8000 €) , création de poste cantine et garderie (13 000€) , augmentation de la subvention au ccas (3000 €), augmentation des salaires (3%) , etc.. et les recettes de fonctionnement diminuent d'environ 2%.

Un dégagement pour alimenter l'investissement est pratiquement impossible cette année.

De plus, il est nécessaire de prévoir une provision en cas de litiges : ex: travaux à l'église , et pour les pertes de charge ex: loyer impayé ! (10 000 € serait raisonnable)

Le maire donne à chaque conseiller des tableaux correspondant aux taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti de 2006 pour les communes appartenant à la communauté d'agglomération, Vauxbuin fait parti des taux les plus bas. Il informe l'assemblée qu'il serait important de penser à une augmentation d'impôt pour faire face aux dépenses tout au moins des dépenses de fonctionnement et il présente une simulation d'augmentation d'impôt et ajoute un exemple :

Si le prochain Maire prend la totalité de l'indemnité à laquelle il a le droit c'est à dire 31 % de l'indice 1015 (3722,64 €) soit 1 154,01 € pour information e taux de l'indemnité du maire en place est de 9,70 % (délibération du 23 mars 2001) de l'indice 1015 et pour les adjoints 8,25% de l'indice 1015, l'augmentation de la dépense ne serait pas recouvrée par la simulation d'imposition proposée . .

convention ATESAT

vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 dite loi MURCEF (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) relative à la nouvelle mission d'assistance dénommée Assistance Technique des services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),

vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 pris en application de la loi précitée relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements,

vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire déterminant les modalités de la rémunération de ce service,

Après avoir entendu le Maire exposer les modalités du re-conventionnement de cette mission d'assistance sur les années 2007,2008, et 2009,

le Conseil Municipal décide :

- de demander à bénéficier de l'Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) pour l'année 2007 avec possibilités de reconduction sur les années 2008 et 2009.
- d'approuver la convention,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention fixant les modalités d'intervention de la DDE dans ce cadre.

Pour	Contre	abstention
8	2	

Sortie de l'inventaire du camion Renault et de l'épandeur :

le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de se défaire du camion renault, il appartient à la commune depuis 1988 et il est maintenant très difficile de retrouver des pièces pour les réparations, il précise qu'il ne veut pas prendre la responsabilité de le vendre à un particulier pour une utilisation normale car il n'est plus fiable. La fédération des oeuvres laïques serait intéressée, il propose de le céder au franc symbolique, celui-ci restant dans le domaine public, de plus il servirait pour un usage

interne au château de beauregard.

Mme Bureau et Mr Bobin argumentent pour le vendre à 500 €, mais leur proposition est refusée par le reste de l'assemblée.

La vente symbolique est acceptée par la majorité des conseillers

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
8	2	

Dans le cas où la fédération oeuvre laïque refuse l'offre, le camion sera vendu à la casse, le montant qui pourrait être récolté sera budgétisé en 2007.

Le maire expose à l'assemblée qu'il convient de réformer les matériels énumérés ci-après:

<i>Nature du bien</i>	<i>N°inventaire</i>	<i>Date achat</i>	<i>Imputation comptable</i>	<i>Prix d'achat</i>
Camion Renault	89	1988	2182	15024,89
Epandeur de voirie	73	1987	21571	4290,49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de réformer ces biens pour un montant global d'acquisition de 19 315,38 €

de procéder en conséquence aux ouvertures de crédits suivants : 19 315,38 €

SECTION FONCTIONNEMENT

dépenses : compte 675 valeurs comptables des immobilisations : 19 315,38 €

recettes : compte 776 différences négatives sur réalisations reprises au compte de résultat :

19 315,38 €

SECTION INVESTISSEMENT

dépenses : compte 192 différences sur réalisations d'immobilisations postérieures au 11/1997 :

19 315,38 €

recettes : compte 2182 et 21571 (suivant imputation comptable des biens énumérés ci-dessus):

19 315,38 €

la séance est levée à 21 h le Maire précise qu'il n'a pas eu de questions diverses avant la réunion.

Madame Bureau ajoute qu'elle a des questions, et qu'elle n'a pas eu de réponse au courrier qu'elle a envoyé depuis la dernière réunion de conseil. Elle précise avoir même écrit au sous-préfet ..

Le maire lui répond que les courriers transmis par le biais de Monsieur le Sous-préfet ont fait l'objet d'une réponse directement à celui-ci.

Gérard BORDES	Gilbert BOBIN	Jeannine MOINE	Jackie CHATELAIN	Pierre LANGLET
Alain VAILLANT	Noëlle BUREAU	René LECURU	Muguette COMIEN	Dominique BOUCLY Chantal VANNITSEN